

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CONDRIEU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 069-266910454-20220407-D2022_06-DE

SEANCE DU 6 AVRIL 2022 A 14h00

Le mercredi 07 avril 2021 deux mil vingt-deux à quatorze heure le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Président du CCAS, en Mairie.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Marie-Thérèse DARIER ; Sophie CETIN ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Nicole HINZEN ; Louis GATET ; Martine JARDINET ; Cécile MICHEL ; Georges VEYRIER

Membres absents : Christian MEA ; Brigitte CASTALDI ; Jocelyne BUNIAZET

Pouvoirs : Christian MEA à Marie-Thérèse DARIER

Nombre de membres en exercice : 13 **Nombre de membres présents** : 10 **Nombre de voix** : 11

Date de Convocation : 31 mars 2022

Secrétaire : Sophie CETIN

2022-06 – BUDGET PRIMITIF CCAS 2022

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-01 du Conseil d'administration du CCAS relative au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que le résultat consolidé de fonctionnement par anticipation est de 16 327,97 € ;

Après en avoir délibéré par 9 votes pour et 2 abstentions, décide,

Article 1er : D'approuver le Budget primitif CCAS 2022.

Pour extrait conforme,
Condrieu le, 7 avril 2022
Le Président,

Philippe MARION

Transmis-le : **11 AVR. 2022**

Publié le :

Le Maire certifie, sous sa
Responsabilité, le
Caractère exécutoire de
Cet acte

